

0: urbanisme.



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo

Direction de l'Aménagement et de l'Environnement
Dossier suivi par P.MANIVONG s/c
L. GRAINDORGE
Tél. : 02.23.15.10.85
Fax : 02.23.15.10.86
p.manivong@stmalo-agglomeration.fr
Référence : PM/CJ-L057-2016

Cancale, le 22 novembre 2016.



A l'attention de Monsieur Dominique LOUVEL, Maire,

Mairie de Miniac-Morvan
Place de la mairie
35540 Miniac- Morvan

Objet : Arrêt PLU de Miniac Morvan
Avis Saint-Malo Agglomération.

Monsieur le Maire,

Copie : P. BAUTHAMY
C. DESVALLEES-BUNEL
F. LECONTE
E. PLOCHOCKI

Conformément à l'article L 123 – 9 du Code de l'Urbanisme, vous avez sollicité l'avis de Saint-Malo Agglomération en tant que personne publique associée, par courrier en date du 21 septembre 2016, sur l'arrêt de votre PLU.

Au regard des compétences relevant de Saint-Malo Agglomération par la présente, il n'y a pas de remarques particulières en ce qui concerne la compétence économie. Concernant les autres compétences, les remarques de nos services sont les suivantes :

COMPETENCE « HABITAT »

Les objectifs du PLU sont conformes au PLH.

COMPETENCE « TRAITEMENT ET COLLECTE DES DECHETS »

Rapport de présentation

- Page 14 : remplacer 16 communes par 17 communes
La couleur des bacs OM est marron et non verte.
- Page 68 : remplacer 16 communes par 17 communes
La couleur des bacs OM est marron et non verte. Le centre de tri a été rénové en 2009. Tableau : le mode de traitement principal est l'UTOM et non l'incinération. Certains chiffres du tableau sont incohérents
- Page 142 : prise en compte de documents supra communaux : y intégrer la R437.
- Page 158 : le PEDMA 35 a été révisé en 2012.

Règlement

Ajouter dans le règlement que dans le cadre de nouvelles constructions, la R437 devra être respectée.



COMPETENCE « TRANSPORT ET DEPLACEMENTS »

Rapport de présentation :

- Page 17: « ... est desservi par la ligne 10 du réseau Keolis Saint-Malo Agglomération « Saint-Malo Gares _ Le Tronchet ».

Les horaires des lignes de bus périurbaines sont calés pour offrir aux heures de pointe, plusieurs allers le matin et retours le soir aux usagers pendulaires. La ligne fonctionne à l'identique du lundi au samedi.

En renfort de cette ligne, les élèves disposent d'un service spécifique scolaire matin et soir pour chaque jour d'école (+ mercredi midi), desservant presque tous les établissements de Saint-Malo en direct.

Il existe également des services scolaires du réseau départemental matin et soir vers les collèges de Tinténiac (ligne 8b) et vers les établissements de Dol-de-Bretagne.

La commune est également desservie par la voie ferrée reliant Dol et Dinan, à raison de 4 allers/jour en direction de Dol (correspondance vers Saint-Malo et Rennes) et 2 retours le soir. La gare de Miniac-Morvan est équipée d'un parking de covoiturage.

Le paragraphe suivant n'est pas en lien avec les transports collectifs, Il est proposé de mettre un nouveau sous-titre « réseau de randonnées ».

- Page 104 : mêmes remarques.

J'attire votre attention sur le fait qu'il n'existe plus de service de transport à la Demande, tous les services sont désormais en lignes régulières.

Le réseau départemental est axé sur une offre scolaire (Tinténiac et Dol). Peut-on, avec cette offre, dire que la commune est très peu desservie par les transports collectifs ?

- Page 114 : la ligne ferroviaire est-elle à considérer comme une contrainte ou plutôt comme un atout ?

Avec le développement urbain qui s'étend vers la Costardais, la ligne et surtout sa halte ferroviaire deviennent des atouts pour améliorer la mobilité et limiter les déplacements en auto-soliste.

- Page 143 : le futur SCOT prévoit de densifier autour des gares du territoire, notamment celle de Miniac-Morvan.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.


Le Président,
Claude RENOULT

